



RELEVÉ DE DÉCISIONS

DE LA RÉUNION DU BUREAU DIRECTEUR

Réunion du mercredi 28 octobre 2020

Le président Marcel BAFAU ouvre la séance à 18h45.

1. Point sur les rencontres des 16^{èmes} de finale de la coupe de France du 24 et 25 octobre 2020

Les rencontres se sont bien déroulées d'une manière générale. Les joueurs, les dirigeants et Les officiels (arbitres et délégués) ont d'une manière générale appliqués le protocole de reprise des compétitions mis en place par la ligue. ont joué un rôle important dans l'application de ce protocole.

Toutefois, certains points de vigilances doivent être notés.

Après échanges de point de vue,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DÉCIDE de faire le point avec les référents COVID des clubs afin de répondre éventuellement à leurs interrogations et faire part de ces points de vigilance.

2. Validation des calendriers R1 et R2

Conformément à l'article 41 des Règlements sportifs généraux de la LFG,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DÉCIDE de valider les calendriers de Régionale 1 et régionale 2 de la saison 2020-2021.

3. Points sur les calendriers (application de l'article 41 des règlements de la LFG)

Le secrétaire général, Antoine NELSON rappelle aux membres de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions (CROC) les dispositions réglementaires de l'article 41 des Règlements Sportifs Généraux de la ligue :

« 1. Les projets de calendrier des championnats sont adressés aux clubs qui ont dix jours pour faire leurs observations par courrier ou courrier électronique à la Ligue. La Commission Régionale d'Organisation des Compétitions statuera puis présentera le calendrier au Comité de Direction de la Ligue pour son homologation. Après son homologation, le calendrier sera diffusé aux clubs concernés, aux commissions de la Ligue et aux propriétaires des terrains et stades. »

2. Les calendriers des différents championnats libres (seniors, féminins et jeunes), football d'entreprises devront être homologués et publiés un mois au plus tard avant leur début à l'exception du futsal.

4. Validation des calendriers de jeunes

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

VALIDE les demandes d'engagements tardives des équipes suivantes :

- CS AWALA (U13, U15)
- AOJ MANA (U13, U15)
- ASC SOULA (U13, U15, U17)

Après présentation des calendriers par Richard MONTGENIE et Dominique DEDE,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DÉCIDE de valider les calendriers U13, U15, U17 et U19.

Les calendriers seront envoyés aux clubs dès leur réception au secrétariat. Il est à prévoir un début des compétitions, pour les championnats U15, U17 et U19, au 14 novembre 2020 ; et pour les compétitions U11 et U13 au 21 novembre 2020.

A noter les difficultés dans l'ouest au niveau de la programmation eu égard à la fermeture du stade B. Il est à prévoir un début des compétitions, pour le championnat de football entreprise le 28 novembre 2020. Le Président fera le point avec les CTD-DAP de la LFG sur la gestion des calendriers U7 et U9. Concernant le calendrier du football féminin à noter 4 clubs à l'Ouest et 4 au Centre Est, le Président souhaite s'entretenir avant la commission féminine sur la feuille de route de la saison.

5. Point sur les Ressources Humaines de la LFG

Après explications du secrétaire général de la LFG,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de régulariser la situation professionnelle de Monsieur Christophe ADAM, Conseiller technique en charge du Développement et de l'Animation des pratiques à la LFG et de le reclasser dans le groupe 4 de la Convention Collective Nationale du Sport, à compter du 1^{er} novembre 2020.

6. Nomination d'un Directeur Technique Régionale (DTR) en intérim

Après explications du secrétaire général et du président de la LFG,

Après discussions et échanges de point de vue,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de nommer, à compter du 1^{er} novembre 2020, Monsieur Christophe ADAM, Directeur Technique Régionale de la LFG par intérim jusqu'à la nomination définitive du prochain DTR.

7. Tarification des formations

Après explications du secrétaire général de la LFG,

Après discussions et échanges de point de vue,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider la tarification des formations (voir document ci-joint),

DECIDE de mettre en place une réduction de 25 € (Bon formation LFG) à hauteur de la participation de la F.F.F, pour le CFF2, le CFF3, le CF Gardien et le CF préparateur athlétique.

8. Litiges Licences Dynamo de Soula et US sinnamary

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DEMANDE à la Commission Régionale du Contrôle des Mutations et de la Délivrance des Licences (CRCMDL) de se saisir des courriers des clubs suivants :

- US Sinnamary du 08 octobre 2020,
- AS Dynamo de soula du 22 octobre 2020

Ladite commission se charge de rendre réponse à ces clubs dans son prochain procès-verbal.

9. Validation du déplacement de la sélection U13 à Plomelin

Après explications du secrétaire général,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider la participation de la sélection de Guyane U13, au Mondial Pupilles à Plomelin qui aura lieu du 13 au 16 mai 2021.

La Ligue a obtenu une subvention de sept mille euros (7000 €) de la préfecture pour ce déplacement en France hexagonale.

10. Validation d'un mandat du CD à Maître Chow chine pour représenter la LFG dans l'affaire LFG/BAYONNE

Après explications du secrétaire général et du président de la LFG,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président de la ligue à se constituer partie civile dans le cadre de cette affaire et donne mandat à Maître Maurice CHOW CHINE pour représenter la Ligue.

11. Validation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.)

VU l'article 16 des Statuts de la LFG précisant les attributs et les compétences d'une C.S.O.E. qui est chargée de veiller au respect des dispositions des Statuts relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein de la ligue,

VU la décision du Comité Directeur dans sa réunion du 26 juin 2020 d'arrêter la date de l'assemblée générale élective de la LFG au samedi 09 janvier 2021,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de nommer les personnes suivantes à la C.S.O.E. :

- Monsieur Georges JEAN-MARIE
- Maître Akim EL ALLAOUI
- Monsieur Albert CAYOL
- Monsieur Jean LAQUITAINE
- Monsieur Jean-Marie DE NEEF
- Monsieur BERTHIER Roland

12. Validation du programme de la sélection sénior

VU le programme du sélectionneur Thierry DE NEEF pour la préparation de la sélection sénior à la Gold Cup au début du mois de juillet 2020,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider :

- Les entrainements de la sélection à Sinnamary en 2021 selon le calendrier fixé par le sélectionneur,
- Les regroupements de la sélection en France métropolitaine avec un match amical contre une équipe professionnelle à chaque période fixée par le sélectionneur sauf celui prévu du 10 au 17 janvier 2021. (Ces validations sont sous réserves de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des disponibilités financières).

13. Validation du déplacement à BREST de trois joueurs U15

Après explications du secrétaire général,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider la participation des joueurs mentionnés ci-après, à un stage qui se déroule à BREST du 26 octobre au 6 novembre 2020 :

- FORNELLI Medhi
- GERMAIN Kurtys
- ROMNEY Ahman

Ils seront accompagnés par Monsieur Christophe ADAM, CT-DAP de la ligue.

14. Validation de la réception du Futsal du 29 octobre 2020

Après explications du secrétaire général,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de valider la réception du Futsal qui est prévue le mercredi 29 octobre 2020, à partir de 19h30, à l'hôtel Mercure Royal Amazonia.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h43.

Le Secrétaire Général

Le Président

A. NELSON

M. BAFU